

Par arrêté interministériel en date du 25 janvier 1973, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Meuse les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR Kilomètres.
I. — Avec effet au 1 ^{er} février 1973.		
R. N. 46	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 19,014.....	19,014
R. N. 47	Entre la limite du département des Ardennes et la R. N. 381 (Montmédy): P. K. 0,000 à P. K. 24,842.....	24,842
R. N. 58	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 30,618.....	30,618
R. N. 60	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 40,093.....	40,093
R. N. 64	1 ^o Entre la limite du département des Vosges et le C. D. 39: P. K. 0,000 à P. K. 30,000.....	30,000
	2 ^o Entre Void et Troyon: P. K. 32,000 à P. K. 70,000.....	38,000
	3 ^o Entre Vacherauville et la limite du département des Ardennes: P. K. 96,000 à P. K. 146,576.....	50,576
R. N. 66	Entre la R. N. 4 (Ligny-en-Barrois) et la limite du département des Vosges: P. K. 15,880 à P. K. 58,586.....	42,706
R. N. 381 b	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 7,810.....	7,810
R. N. 394	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 26,354.....	26,354
R. N. 395	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 7,323.....	7,323
R. N. 397	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 31,540.....	31,540
R. N. 398	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 55,493.....	55,493
R. N. 401	Section comprise entre: P. K. 17,016 et P. K. 66,768.....	49,752
R. N. 402	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 41,095.....	41,095
R. N. 403	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 11,812.....	11,812
R. N. 403 a	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 2,584.....	2,584
R. N. 403 b	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 4,085.....	4,085
R. N. 403 c	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 0,821.....	0,821
R. N. 403 d	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 1,162.....	1,162
R. N. 404	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 26,691.....	26,691
R. N. 405	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 32,613.....	32,613
R. N. 406	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 7,469.....	7,469
R. N. 407	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 17,050.....	17,050
R. N. 408	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 57,670.....	57,670
	Longueur totale.....	657,173
II. — Avec effet au 1 ^{er} janvier 1974.		
R. N. 64	1 ^o Section comprise entre: P. K. 30,000 et P. K. 32,000.....	2,000
	2 ^o Entre Troyon et le point de passage de l'autoroute A 4: P. K. 70,000 à P. K. 82,000.....	12,000
	Longueur totale.....	14,000
III. — Avec effet au 1 ^{er} janvier 1975.		
R. N. 64	Entre le point de passage de l'autoroute A 4 et Vacherauville: P. K. 82,000 à P. K. 96,000.....	14,000
IV. — Avec effet au 1 ^{er} janvier 1976.		
R. N. 3	Entre la R. N. 18 (Verdun) et la limite du département de Meurthe-et-Moselle: P. K. 35,600 à P. K. 70,355.....	34,755

Par arrêté interministériel en date du 25 janvier 1973, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Morbihan les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR Kilomètres.
I. — Avec effet au 1 ^{er} février 1973.		
R. N. 166	Entre son intersection avec la R. N. 24 (Ploërmel) et la limite du département d'Ille-et-Vilaine: P. K. 45,520 à P. K. 69,238.....	23,718
R. N. 168	Entre Quiberon et son intersection avec la R. N. 24 (Baud): P. K. 0,000 à P. K. 52,200.....	52,200
R. N. 164	Entre la limite du département d'Ille-et-Vilaine et la limite du département des Côtes-du-Nord, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 93,408.....	93,408
R. N. 167	Entre Vannes et la limite du département des Côtes-du-Nord, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 59,379.....	59,379
R. N. 167 A	Entre la R. N. 167 et la R. N. 778, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 3,150.....	3,150
R. N. 169	Entre Hennebont et la limite du département du Finistère, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 57,625.....	57,625
R. N. 772	Entre la limite du département d'Ille-et-Vilaine et Ploërmel, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 24,450.....	24,450
R. N. 773	Entre la R. N. 24 et la limite du département d'Ille-et-Vilaine, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 30,120.....	30,120
R. N. 774	Entre son intersection avec la R. N. 776 et la limite du département de la Loire-Atlantique, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à 39,430.....	39,430
R. N. 775	Entre la limite du département de la Loire-Atlantique et son intersection avec la R. N. 166, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 43,820.....	43,820
R. N. 776	Entre la limite du département d'Ille-et-Vilaine et son intersection avec la R. N. 166, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 38,300.....	38,300
R. N. 777	Entre son intersection avec la R. N. 773 et son intersection avec la R. N. 775, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 25,517.....	25,517
R. N. 778	Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et son intersection avec la R. N. 167, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 42,270.....	42,270
R. N. 779	Entre son intersection avec la R. N. 165 (Vannes) et son intersection avec la R. N. 168, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 29,164.....	29,164
R. N. 781	Entre son intersection avec la R. N. 24 (Hennebont) et Locmariaquer, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 52,380.....	52,380
R. N. 782	Entre son intersection avec la R. N. 164 et la limite du département du Finistère, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 47,620.....	47,620
R. N. 790	Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et la limite du département du Finistère, sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 25,140.....	25,140
R. N. 793	Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et son intersection avec la R. N. 24 (Josselin), sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 30,040.....	30,040
	Longueur totale.....	717,731
II. — Avec effet au 1 ^{er} janvier 1976.		
R. N. 780	Entre son intersection avec la R. N. 165 et Arzon: P. K. 0,000 à P. K. 28,463.....	28,463